

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ENER-B-1** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Adela TESAROVA**  [**Adela.Tesarova@ec.europa.eu**](mailto:Adela.Tesarova@ec.europa.eu)  **+32 229-80031**  **1**  **1er trimestre 2023[[1]](#footnote-1)**  **1 an1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

La mission générale de notre unité est d'aider les citoyens à accéder à une énergie verte plus abordable et à jouer un rôle actif dans la transition vers une énergie verte. Plus précisément, notre mission est de placer les consommateurs, les citoyens et les communautés d’énergie au centre de la transition vers une énergie propre dans toutes les régions de l'Union européenne et de veiller à ce que cette transition soit équitable et juste. En particulier dans le contexte actuel de crise énergétique, nous avons pour objectif de responsabiliser les citoyens et d’assurer une forte protection des consommateurs, en leur permettant de jouer un rôle actif sur le marché de l'énergie via des outils numériques et la gestion des données. Pour que personne ne soit laissé pour compte, nous nous concentrons en particulier sur les individus, les communautés et les régions les plus vulnérables, les personnes en situation de précarité énergétique et les régions charbonnières en transition. Nous sommes également le point focal de plusieurs initiatives locales telles que la Convention des maires de l'UE, le Marché des villes intelligentes (« Smart cities Marketplace »), la mission Horizon Europe sur les villes, l'initiative des îles de l'UE et le centre de ressources sur la pauvreté énergétique. Grâce à ces initiatives, nous soutenons l'assistance technique, l'échange de connaissances et l’adhésion au marché pour accélérer une transition énergétique propre et juste. Nous promouvons également une transition juste à l'échelle internationale, en nous appuyant sur nos instruments et nos expériences au sein de l'UE.

Les tâches de l’expert/e national/e détaché/e peuvent comprendre les responsabilités suivantes:

Définition et mise en oeuvre de la politique:

* Contribuer aux réflexions conceptuelles et à la définition de la transition juste et de la transition vers une énergie propre pour tous, incluant l’ensemble des aspects concernant les individus, des secteurs et des régions. Contribuer à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation du pilier "transition juste" du Green Deal européen, tel qu'il est mis en place par le « Mécanisme de Transition Juste » pour les régions et les secteurs à forte intensité carbone,
* Contribuer à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation du cadre législatif pour la pauvreté énergétique, tel qu'il est mis en place par le paquet législatif "Fit for 55".
* Fournir des conseils et une expertise techniques ou tout autre soutien concernant l'évaluation de la contribution des actions menées dans les différents États membres dans le domaine de ces politiques.
* Analyser les données et les pratiques concernant la transition vers une énergie verte, ainsi que les cadres techniques et réglementaires permettant leur mise en œuvre sur le terrain.

Communication et analyse

* Aide à la présentation, à la promotion et à l’explication des politiques et initiatives ENER auprès de différents publics ;
* Contribuer à l’organisation de groupes de travail, de réunions, d’événements et de consultations des parties prenantes et tenir compte de leurs résultats dans l’élaboration des politiques ;
* Suivre les rapports et prévisions socio-économiques et identifier les tendances émergentes en matière de transition juste, ainsi qu’en matière d'autonomisation des consommateurs et consommatrices d’énergie verte, à l’appui de la discussion et de l’analyse des politiques ;
* Préparer des rapports, des notes d’information, des discours et des notes d’intervention.

Coopération avec les États membres et la société civile

* Analyser la situation des marchés de détail de l'énergie et leur libéralisation dans les États membres.
* Aider à l'évaluation de la transposition de la législation européenne relative aux marchés de détail de l'énergie (électricité et gaz) et des actes réglementaires dérivés des États membres.
* Contribuer à la préparation de documents et d'autres apports à usage interne et/ou à diffusion publique pour la promotion d'une transposition correcte de la législation européenne dans les États membres.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : politiques et technologies énergétiques, économie, technologies de l'information

et de la communication, ingénierie, droit, ou autre discipline pertinente.

Expérience professionnelle

L’expert/e national/e détaché/e devrait avoir

* une expérience dans l’élaboration de plans ou de stratégies liés à la transition vers une énergie verte ou à la transition juste ou le déploiement de solutions techniques visant à soutenir la transition vers une énergie verte.

OU

* l’expérience de travailler avec les parties prenantes du domaine de l’énergie, du changement climatique ou de questions connexes liées à la politique des consommateurs et consommatrices.

Ainsi que :

* Capacité de conceptualiser les problèmes, d’identifier et de mettre en œuvre des solutions,
* Capacité d’analyser et de structurer l’information,
* une expérience de la supervision du travail des entrepreneurs ou des prestataires de services.
* Aptitude à comprendre et de se faire comprendre,
* Capacité à communiquer des informations techniques ou spécialisées,
* Compétences rédactionnelles,
* Aptitude à la négociation,
* Capacité à travailler de manière proactive et autonome,
* Flexibilité (ouverture à de nouvelles demandes, etc.),
* Capacité de fournir des résultats de manière structurée,
* Résistance au stress,
* Esprit d’initiative,
* Bon esprit d’équipe.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une bonne connaissance de l’anglais est une condition préalable.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)